

Compte-rendu de la réunion du 09/07/2019
Groupe Adresses

Participants

	Présents	Absents
Altitude Infrastructure	Sébastien Vernier	Guillaume Raimond
Axione	Aline Beaufiles	Arnaud Veys
Bouygues Telecom		Rémi Keita Marc-Antoine Deprez
Covage	Saidou Pam Cécile Branchu	Isabelle Gallaga Blettery
Free		François de Nanteuil
Kosc		Patrick Bousso
Orange	Olivier Martin (tel) Rodrigue Roch	Patrick Delbos
SFR	Sylvie Gros	
Groupe Interop'fibre	Corinne Gérard	
ARCEP	Bastien Collet	
Mission THD	Ariane Rose Jessica Comnos	
DINSIC	Jérôme Desboeufs (tel)	

Rédacteur : Corinne Gérard

Prochaine réunion

- 08/10/2019 de 10 à 13h (Espace Hamelin)

Ordre du jour

- Projet BAN
- Retour suite à l'intervention du GT Adresses au colloque TRIP Avicca
- Eligibilité au ND
- Fusion de communes
- Harmonisation des adresses saisies dans les IPE
- Divers

Compte-rendu de la réunion

Projet BAN

Point d'avancement sur le projet BAN fait en séance par la DINSIC

Depuis le 01/07, les données nationales ont été remises à disposition avec la publication de 3 fichiers :

- 1) Produit gratuit issu de la BAN : en collaboration avec l'IGN en licence spécifique et incluant 48 millions de positions
- 2) Adresses ODbL : Alternative proposée par Etalab en OpenDatabase License incluant 24 millions d'adresses enrichies des Bases Adresses Locales (BAL) des Collectivités.

Dans le cas d'absence de code Fantoir, il y a publication d'un identifiant stable mais sa structure pourra changer. Pour les renommages complets de la voie, il y aura la création d'un nouvel

Compte-rendu de la réunion du 09/07/2019 Groupe Adresses

identifiant (une table de correspondance associant ancien code et nouveau code sera alors produite).

- 3) Adresses LO (licence ouverte) : inclut 4 millions d'adresses en moins que le fichier précédent mais il est amené à grossir avec la contribution de l'INSEE. Ce fichier est encore instable mais il donne une idée de ce que sera la BAN à terme. Ce fichier contient les données adresses du fichier Arcep sur le Très Haut Débit.

Tous les fichiers seront documentés par la DINSIC et cette documentation sera mise en ligne dès que possible.

La clé interopérabilité est présente dans le fichier IGN et le fichier ODbL avec une gestion différente en cas d'absence des codes Fantoir.

Le géocodeur est mis à jour avec les nouvelles données. Pour l'appariement, il s'agira dans un premier temps d'une exécution manuelle puis par la suite d'une exécution automatisée : en mode manuel, le délai à prévoir est d'une semaine entre l'envoi de l'IPE et le retour avec la clé d'appariement (gestion d'un code 6 digits unique par commune).

L'API de géocodage (API BAN) basée sur les données du 28/11 va basculer mi-juillet sur les données du 01/07 sur le fichier Adresses ODbL.

Concernant la mise à disposition du géocodeur avec un nouvel algorithme, une date plus précise sera fournie par la DINSIC début septembre.

Une rencontre entre la DINSIC et les collectivités est prévue sur les points suivants :

- Gestion des BAL
- Couverture concernée
- Choix entre un modèle de moissonnage et de consolidation ou un modèle de gestion un peu plus lourd comme proposé par l'IGN

Une réunion interministérielle est prévue le 15/07 pour trancher les points principaux de la BAN :

- Sources de données validées
- Gestion centralisée ou gestion en auto-gestion par les collectivités et incorporation plus souple des données
- Architecture technique : la DINSIC souhaite différer cette décision à la rentrée

La DINSIC a travaillé sur un MOOC en collaboration avec la région Normandie avec diffusion prévue en septembre vers les communes sur le thème gestion des adresses en autonomie ou sous-traitance de cette gestion.

Concernant les BAL, la DINSIC constate que la couverture croît (avec l'arrivée de Marseille par exemple).

La DINSIC n'a pas encore travaillé sur les fichiers IPE des opérateurs. Un accès FTP proposé par la DINSIC aux opérateurs est désormais disponible pour déposer les fichiers IPE.

Les DOM TOM sont concernés par la démarche de la DINSIC mais aucune BAL issues de ces départements n'est disponible à ce jour. Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin et Saint Barthélemy pourraient être rajoutés avec les données IGN.

La BAL possède plusieurs possibilités qui pourraient aider à référencer les adresses dans ces zones :

- Adresses (possibilité d'inclure certains détails comme local technique, bâtiment, ...)
- Lieux-dits (possibilité de nommer un quartier)
- Possibilité d'utiliser les noms des villas ou hameaux associés avec le nom de la commune

Retour suite à l'intervention du GT Adresses au TRIP Avicca sur l'adressage

Les questions des collectivités suite à l'intervention du GT Adresses au colloque TRIP restent à recevoir de la part de l'Avicca pour traitement par le GT Adresses.

Compte-rendu de la réunion du 09/07/2019 Groupe Adresses

Une deuxième étape avait été proposée lors de la réunion de préparation avec l'Avicca. Il avait été évoqué un échange avec les directeurs de structures sur la base de la même présentation pour avoir un échange plus opérationnel et aborder la possibilité de la mise en place d'une solution d'échange pour que les collectivités puissent alerter les opérateurs sur les rapprochements de communes. Un point spécifique sera organisé avec l'Avicca pour l'organisation de cet échange. En l'absence d'autres volontaires, Orange et Axione resteront les représentants du groupe Interop'fibre pour cet échange.

Eligibilité au ND

Retour fait par Orange en séance sur l'expérimentation Orange/Free :

- Free a tenté de reproduire l'algorithme d'Orange OI sur le rapprochement par adresses et le rapprochement géographique pour qualifier les écarts constatés
- Le taux d'erreur maximal mesuré de l'algorithme est à ce jour de 21%
- Travaux en cours :
 - o Méthode de rapprochement par adresses : mise à jour nécessaire avec le référentiel Setiar
 - o Méthode de rapprochement géographique (PBO autour du PC cuivre) : réflexion sur les écarts pour évaluer les causes pour correction de l'algorithme.

Point à valider courant l'été : choix entre fournir la réponse à l'OC à l'IMB près (code IMB pour pouvoir passer une commande sur le code IMB directement) ou fournir à l'OC les PB trouvés pour qu'il puisse faire sa recherche en interne.

Retour fait par Covage :

Un échange a eu lieu entre Covage et Orange pour une mise à niveau de Covage sur les travaux en cours sur l'algorithme. Covage indique être en attente de la part d'Orange pour un accès au référentiel Setiar. Ensuite, Covage prendra contact avec les OC volontaires pour mettre en place des tests.

Fusion de communes

Point d'avancement fait en séance par Orange :

Entre Avril et Mai 2019, Kosc, ByTel et SFR ont signé le contrat d'expérimentation et la matrice sur Annecy a été envoyée par Orange.

Un atelier sur l'analyse des tests de la matrice sera organisé entre Orange, Kosc, ByTel, et SFR. Orange propose que les OC envoient au préalable une première analyse écrite des résultats de la matrice (d'ici fin juillet). L'objectif pour la planification de l'atelier commun est début septembre.

Harmonisation de la saisie des adresses dans les IPE

Recommandations faites en séance pour la normalisation de l'inscription des adresses dans l'IPE :

Axione :

- Une règle pour les cas mis au 0 de la voie est à normaliser
- S'il n'y a pas d'Hexaclé, proposition d'une bonne pratique à mettre en place.
- Si le nom de la rue est existant mais que le code Hexaclé numéro est en cours de création, il faudrait mettre systématiquement le nom de la rue

SFR :

- Le numéro et le nom de la voie existent mais pas encore de numéro Hexaclé : attribution d'une clé temporaire (S en 3^e position).
- Voie existante mais pas de numéro : utilisation du champ CodeHexacleVoie au 0 de la voie

Compte-rendu de la réunion du 09/07/2019 Groupe Adresses

- Voie inexistante : pas de création de voie fictive mais création d'une adresse fictive avec clé (intégrant un F)

Altitude :

- Si la voie n'existe pas, utilisation de l'Hexaclé à 0

Il est proposé en séance de faire un tableau avec les différents cas y compris les typologies terrain spécifiques (ex locaux avec plusieurs adresses) et les cas des Hexaclés supprimés afin que chaque opérateur fournisse son process d'inscription des adresses selon les différents cas (fichier joint).

La définition d'une adresse de qualité est à préciser par tous les opérateurs :

- Positionnement des x, y différent pour certains opérateurs : à décrire
- Format à adopter
- Bonne pratique à valider de ne pas utiliser les voies synonymes (en langue locale) dans les IPE (ex : Bretagne)

[Hors séance] Free répond ici en tant qu'OI, sans exprimer, pour l'instant, son avis en tant qu'OC. La réponse est déclinée en distinguant les 5 modes employés dans les IPE pour qualifier une adresse (en faisant abstraction de l'Id_BAN).

Les adresses sans numéro

Ce que fait Free OI est décrit ci-dessous, mais peu significatif car cela représente moins de 50 lignes dans les IPE Free.

- IdentifiantImmeuble : affectation d'un code unique et pérenne pour chaque enregistrement de l'IPE
- CodeAdressImmeuble : à partir du libellé de voie trouvé dans HEXAVIA pour la commune, FREE recherche le CEA (Code Etendu de l'Adresse) dans HEXACLE pour le matricule de la voie sans n° (que certains désignent probablement par « "CodeHexacleVoie" au 0 de la voie »).
 - Périmètre : suite au constat d'une absence de numérotation physique de l'adresse sur le terrain, ou d'après le référencement 42c de l'adresse
- Quadruplet :
 - NumeroVoieImmeuble : le champ est valorisé à zéro (non vide)
 - CodeInseeImmeuble et CodeVoieRivoliImmeuble sont quant à eux valorisés à partir des libellés de commune et de voie trouvé dans les extraits 42c correspondants mis à disposition par Orange.
- Adresse Textuelle : pas de commentaire pour l'instant
- Coordonnées géographiques : pas de commentaire pour l'instant

Les adresses avec numéro et sans Hexacle

Ce que fait Free OI est décrit ci-dessous, mais peu significatif car cela représente moins de 50 lignes dans les IPE Free.

- IdentifiantImmeuble : affectation d'un code unique et pérenne pour chaque enregistrement de l'IPE
- CodeAdressImmeuble : vide lorsque, à partir du libellé de voie trouvé dans HEXAVIA pour la commune, FREE recherche le CEA (Code Etendu de l'Adresse) dans HEXACLE pour le matricule de la voie mais ne trouve pas le n° identifié sur le terrain (ou en 42c)
 - Périmètre concerné par un CodeAdressImmeuble vide et un NumeroVoieImmeuble non nul (ni vide ni zéro)
 - lorsque la commune n'a pas été trouvée dans HEXAPOSTE (0 cas recensé dans les IPE de Free)
 - sinon, lorsque le libellé de la voie n'a pas été trouvée dans HEXAVIA pour la commune (2 cas recensés dans les IPE de Free),
 - sinon, lorsque à partir du libellé de voie trouvé dans HEXAVIA pour la commune, le n° de voie n'a pas été trouvé dans HEXACLE pour le matricule de la voie (9 cas recensés dans les IPE de Free)
- Quadruplet :
 - NumeroVoieImmeuble : le champ est valorisé, différent de zéro et de vide

Compte-rendu de la réunion du 09/07/2019 Groupe Adresses

- CodeInseeImmeuble et CodeVoieRivoliImmeuble sont quant à eux valorisés à partir des libellés de commune et de voie trouvé dans les extraits 42c correspondants mis à disposition par Orange.
 - Adresse Textuelle : pas de commentaire pour l'instant
 - Coordonnées géographiques : pas de commentaire pour l'instant
- NB : La situation peut devenir problématique lorsque ni l'Hexacle ni le quadruplet ne sont renseignés (ce qui représente seulement 2 enregistrements dans les IPE de Free début juillet)

Les adresses multiples pour un même IMB

Principe : seule une des adresses sera inscrite dans l'IPE lorsqu'un même local est desservi ou désigné par plusieurs adresses. Ce choix revient à l'OI, sans recommandation particulière à date.

- IdentifiantImmeuble : affectation d'un code unique et pérenne pour chaque enregistrement de l'IPE
- CodeAdressImmeuble : à partir du libellé de voie trouvé dans HEXAVIA pour la commune, FREE recherche le CEA (Code Etendu de l'Adresse) dans HEXACLE pour le matricule de la voie et pour le n° (s'il existe sur le terrain ou en 42c) ou sans n° (voie adresses sans numéro), à partir de l'adresse choisie.
- Quadruplet : l'OI fournit le quadruplet de l'adresse qu'il a choisie.
- Adresse Textuelle : pas de commentaire pour l'instant
- Coordonnées géographiques : pas de commentaire pour l'instant

Communication de l'identifiant immeuble à l'abonné

Analyse des actions à mener vers les collectivités pour la communication de cet identifiant vers l'abonné (portails locaux par exemple).

Il est indiqué en séance que ce sujet doit être porté par les OC car cet identifiant serait intégré dans les process de commande OC.

Orange OC :

- Le code IMB est utilisé en back office.
- En cours de transformation des process internes pour le passage de la commande vers l'OI avec le code IMB. L'outillage technique est déjà en place.
- Le champ bâtiment est visible sur l'outil cartographique Orange OC.

Prochain GT : les OC présentent leurs besoins concernant la diffusion de l'identifiant immeuble.

Il est précisé en séance par les services de l'Arcep que le GT données d'éligibilité et de commande est en charge de traiter la question suivante : l'OI doit-il autoriser l'OC à fournir le code IMB ?

Informations diverses fournies en séance :

- La Mission THD indique que la base Sitadel est proposée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire sur les futures constructions prévues (base des permis de construire). Elle ne contient pas de géolocalisation (X, Y) mais les adresses sont mentionnées. Une convention est à signer par chaque opérateur pour avoir accès à ces informations.
- Orange informe le GT de l'ouverture du guichet L50 du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire prévu en octobre 19 pour fournir une visibilité sur toutes les demandes de travaux. Les opérateurs devront faire une demande officielle pour avoir accès à ce portail.